

Chauffage urbain

le Conseil Municipal délibère en faveur d'une baisse de la

Lors de ses séances du 10 octobre et du 12 décembre 2013, le Conseil Municipal a voté et approuvé deux avenants au contrat de Délégation de Service Public du chauffage urbain liant la Ville de Bar-le-Duc à la société IDEX, gestionnaire du réseau. Leur objet : la baisse du coût de l'énergie facturé aux abonnés et plus particulièrement aux locataires de l'OPH. Explications.

Au terme de ces échanges, la Ville de Bar-le-Duc et la société IDEX sont tombées d'accord sur la signature de deux avenants dont les effets principaux sont les suivants :

Historique :

Alimentant le quartier de la Côte Sainte-Catherine, le réseau de chauffage urbain fonctionne depuis 1966. Il s'étire sur une longueur de 5kms. Exploité depuis l'origine par la société IDEX (anciennement SMC-SERVITHERM), le contrat a été reconduit en 1995.

La problématique :

Depuis quelques années, la facture énergétique des locataires de l'OPH n'a cessé d'augmenter avec des rappels de charge qui fragilisent de plus en plus le pouvoir d'achat de ces habitants. Il est très vite apparu que les modalités de répartition des charges entre les catégories d'abonnés (logements, hôpital, équipements publics) posaient question et remettent en cause le modèle économique de ce réseau de chaleur.

Face à cette situation, la Ville de Bar-le-Duc a d'abord fait le choix de mandater un cabinet pour établir un diagnostic précis de la situation. En parallèle, le Chambre Régionale des Comptes a été sollicitée pour procéder à un contrôle du contrat d'exploitation qui lie la collectivité à la société IDEX. Malgré l'accord écrit émanant du Président de cette institution datant d'avril 2011, cet accompagnement n'a toujours pas eu lieu.

Après avoir constaté l'échec du premier cabinet retenu, la Ville de Bar-le-Duc a fait appel début 2013 à un autre conseil spécialisé, le cabinet EPURE, accompagné de Maître Cuny, avocat spécialisé en Droit Public, afin de reprendre l'analyse complète du contrat de concession. Disposant aujourd'hui d'une étude précise, la collectivité s'est donc rapprochée de la société IDEX pour discuter des conditions générales du contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du chauffage urbain. Avec notamment la question du coût de la fourniture d'énergie.

► 1^{er} avenant

(approuvé par le Conseil Municipal du 10 octobre 2013) :

- baisse au 1^{er} octobre 2013 du tarif moyen Mwh de 121.50 à 109.80 € TTC, soit 9.45 %
- pour les abonnés O.P.H., baisse au 1^{er} octobre 2013 du tarif moyen de 123.09 € TTC à 104.50 € TTC, soit 15.1 %

► 2^{ème} avenant

(approuvé par le Conseil Municipal du 12 décembre 2013) :

- baisse au 1^{er} décembre 2013 du tarif moyen à 104.31 €TTC/Mwh
- baisse au 1^{er} décembre 2013 du tarif pour les abonnés O.P.H. à 99.40 € TTC/Mwh

Coûts de production de la chaleur :

	Prix moyen (en € ttc/MWh)		Evolution (en %)
	avant avenants	après avenants	
Logements	123,09	99,40	-19,25
Ville	113,11	115,63	+2,23
Lycée Professionnel Emile Zola	113,96	117,48	+3,18
Collège Jacques Prévert	112,39	119,99	+6,76

Qu'est-ce qui va changer pour les locataires de l'OPH :

La Ville de Bar-le-Duc a demandé à l'O.P.H. de la Meuse de répercuter ces baisses sur les appels de charges des locataires dès le mois de janvier dernier. Face à la complexité de mise en œuvre, le bailleur social a opté pour la régularisation annuelle qui interviendra à la fin 2014.

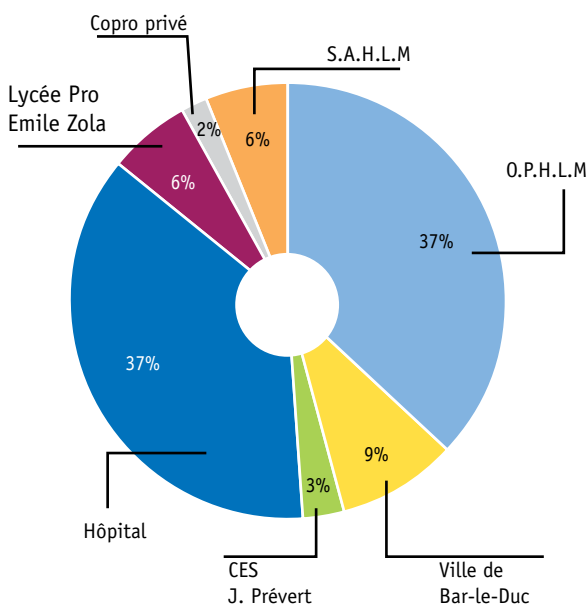


facture énergétique

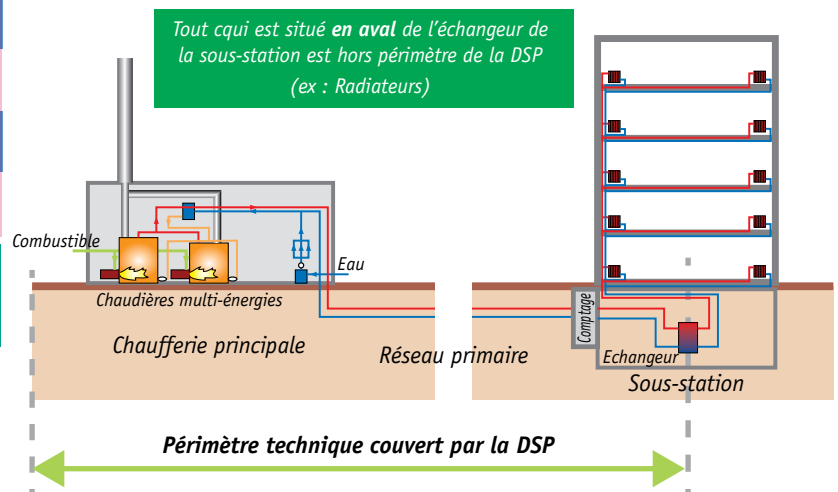
Nouvelle grille tarifaire des appels de charges locatives de l'OPH applicables dès le loyer de janvier :

	Total provision mensuelle estimée au m ² (en €)	Provision appliquée en 2013 au m ² (en €)	Evolution (en %)
Allée des Vosges	1,44	1,74	-17,30
Allée de Lorraine	1,48	1,70	-12,90
Allée de Bourgogne	1,49	1,78	-16,30
Allée de Champagne	1,54	1,97	-21,70
Allée de Champagne (41)	1,12	1,35	-17,20
Allée des Flandres	1,29	1,49	-13,10
Boulevard des Ardennes	1,27	1,46	-13,20
Boulevard d'Anjou (2 à 4)	1,12	1,46	-23,40
Impasse des Ardennes	1,52	1,80	-15,50
Impasse d'Anjou (6 à 12)	1,27	1,56	-18,50

Répartition des consommations de chauffage :



Le fonctionnement du réseau de chauffage urbain :



Le Conseil Municipal a également validé la réflexion à lancer autour de nouvelles orientations à prendre :

- Quelle évolution du parc de logement ?
- Quelle stratégie de réhabilitation du patrimoine ?
- Quelle politique de gestion des charges locatives ?
- Le choix à partir de 2019 du mode de production de chaleur le plus performant après la DSP actuelle.